



LE BORE-OUT DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : UN MAL SILENCIEUX QUI RONGE LES AGENTS

LE BORE-OUT, C'EST QUOI ?

Le bore-out se caractérise par :

- **Un manque de travail** : des missions répétitives, sous-exploitées, voire inexistantes.
- **Un sentiment d'inutilité** : l'impression de ne servir à rien, de ne pas être reconnu.e.
- **Une démotivation profonde** : perte de sens, désengagement, voire dépression.

Contrairement au burn-out, le bore-out ne se voit pas. Il s'installe sournoisement, minant la santé mentale des agents et la qualité du service public.

POURQUOI LA FPT EST-ELLE PARTICULIÈREMENT TOUCHÉE ?

Plusieurs facteurs expliquent la progression du bore-out dans la FPT :

- **Des réorganisations à répétition** : fusions de services, mutualisations, suppressions de postes... Les agents se retrouvent souvent sans missions claires.
- **Un management défaillant** : manque de dialogue, absence de projet de service, gestion par le vide.
- **Des carrières bloquées** : peu de perspectives d'évolution, des promotions gelées, un sentiment d'abandon.
- **Des moyens en baisse** : avec la réduction des budgets, certains services tournent au ralenti, laissant des agents sans occupation.

QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES AGENTS ET LE SERVICE PUBLIC ?

Le bore-out n'est pas une simple question de confort. Ses impacts sont lourds :

- **Sur la santé** : stress, anxiété, troubles du sommeil, dépression.
- **Sur le travail** : absentéisme, turnover, perte de compétences, baisse de la qualité du service rendu aux usagers.
- **Sur la collectivité** : coûts cachés (remplacements, formations, perte de productivité), image dégradée de l'administration.



QUE FAIRE ? AGIR COLLECTIVEMENT !

Face à ce fléau, les agents ne doivent pas rester isolés. Les syndicats ont un rôle clé à jouer :

- **Briser le tabou** : parler du bore-out, le faire reconnaître comme risque professionnel.
- **Exiger des audits** : évaluer la charge de travail réelle, identifier les services à risque.
- **Revendiquer un droit à l'activité** : formation, mobilité interne, redéfinition des missions.
- **Mobiliser le CST** : inscrire le bore-out à l'ordre du jour, alerter sur les situations critiques.
- **Négocier des accords** : intégrer la prévention du bore-out dans les plans santé au travail.
- **Contactez votre syndicat FO.**

« Le bore-out est une violence managériale. Il est temps que les employeurs territoriaux assument leurs responsabilités et garantissent à chaque agent un travail digne et utile. »

CONCLUSION : LE BORE-OUT, UNE URGENCE SYNDICALE

Le bore-out n'est pas une fatalité. C'est le résultat de choix politiques et managériaux qui sacrifient le sens du travail sur l'autel des économies budgétaires. Les agents territoriaux méritent mieux que l'ennui et l'abandon.

**SYNDIQUEZ-VOUS FO, MOBILISEZ-VOUS AVEC FO,
ET EXIGEONS DES CHANGEMENTS !**